

## Votre enfant souhaite faire de la flûte traversière

**Instrument à vent de la famille des « bois », la flûte traversière est présente dans tous les répertoires (de Bach à Boulez en passant par le jazz, les musiques traditionnelles) et dans les formations les plus diverses du solo à l'orchestre symphonique en passant par l'ensemble de flûtes ou la musique de chambre... Facile à transporter, elle vous suivra partout !**

Il est possible de commencer la flûte traversière dès le CE1 en fonction de la morphologie de l'enfant.

La présence des parents au cours est laissée à l'appréciation de chaque professeur. Au début, il est souhaitable que les parents assistent à quelques cours.

### **Il aura besoin...**

- d'un instrument qui pourra être loué au conservatoire la première année (tarifs disponibles sur le [site du Conservatoire & Orchestre de Caen](#)).  
Par la suite il faudra envisager l'achat d'une flûte d'étude (par exemple Yamaha, en maillechort, plateaux creux, clétage en ligne) pour un coût d'environ 750 €.  
Cet instrument, s'il est bien entretenu, accompagnera l'élève au moins jusqu'en cycle III.
- de partitions (compter moins de 100 € pour tout le cycle I). Les photocopies sont formellement interdites et rigoureusement punies par la loi.
- d'un pupitre (environ 19 €)
- d'un métronome (facultatif - environ 39 €)

### **Il lui sera demandé...**

- d'assister au cours de formation musicale, d'instrument et de pratique collective,
- de s'entraîner tous les jours (environ 20 minutes), dans un endroit calme. Plus que le temps, c'est la régularité de la pratique qui importe.

### **Il pourra...**

- participer régulièrement à des auditions (flûtissimo),
- se voir proposer la pratique d'ensemble dès la 3<sup>ème</sup> année.